

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE OUVERTE LE 21 DECEMBRE 1959

Annexe au procès-verbal de la séance du 29 décembre 1959.

RAPPORT

FAIT

au nom de la Commission des Affaires culturelles (1) *sur le projet de loi, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE, sur les rapports entre l'Etat et les établissements d'enseignement privés.*

Par M. Louis GROS

Sénateur.

Nota. — Ce document a été publié au *Journal officiel* du 30 décembre 1959. (Compte rendu intégral de la séance du 29 décembre 1959, page 2018, 1^{re} colonne.)

(1) *Cette Commission est composée de : MM. Louis Gros, président ; Georges Lamousse, Vincent Delpuech, René Tinant, vice-présidents ; Robert Chevalier, Claudius Delorme, Mohamed Kamil, secrétaires ; Abdellatif Mohamed Saïd, Al Sid Cheikh Cheikh, Jean de Bagneux, Jacques Baumel, Belabed Mohamed, Bencherif Mouâaouia, Marcel Bertrand, Jacques Boisrond, Jacques Bordeneuve, Florian Bruyas, Georges Cogniot, Gérard Coppentrath, André Cornu, Mme Suzanne Crémieux, MM. Georges Dardel, Charles Durand, Jules Emaille, Yves Estève, Jacques Faggianelli, Charles Fruh, Roger Garaudy, Hakiki Djilali, Alfred Isautier, Louis Jung, Henri Lafleur, Adrien Laplace, Arthur Lavy, Jacques de Maupeou, Mokrane Mohamed el Messaoud, Claude Mont, Paul Pauly, Henri Paumelle, Lucien Perdereau, Gustave Philippon, Alain Poher, Georges Rougeron, François. Schleiter, Paul Symphor, Edgar Tailhades, Maurice Vérillon, Etienne Viallanes, Jean-Louis Vigier, Paul Wach, N..*

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (1^{re} législ.) : 473, 435, 436, 490 et in-8° 96.

Sénat : 137 (1959-1960).